

## **Communiqué FNPPSF suite à l'article paru dans Ouest-France du 19 février 2016**

Les plaisanciers affiliés à la FNPPSF n'ont jamais eu l'intention, comme pourrait le laisser supposer sur le ton de la plaisanterie le titre de l'article, de se substituer aux forces de police !

Les très nombreux témoignages que nous recevons régulièrement ne ciblent pas une catégorie professionnelle particulière, ils concernent tous les mauvais comportements constatés y compris ceux des pêcheurs de loisir.

Nous avons simplement fait remarquer, dans une note strictement interne, aux adhérents qui se plaignent régulièrement d'infractions constatées sur l'ensemble du littoral, que, pour argumenter leur plainte et y apporter un minimum de crédibilité et d'authenticité, il serait souhaitable d'y adjoindre une ou plusieurs photos.

Nous avons été surpris par les violentes réactions que cette note a pu susciter de la part des pêcheurs professionnels. Nous savons très bien que bon nombre d'entre eux respectent les règles établies et que cela ne concerne qu'une minorité d'individus. Alors pourquoi une telle violence ? On est en droit de se demander très sérieusement ce qui motive une telle réaction ?

Nous aurions préféré une attitude plus constructive visant à protéger prioritairement la ressource et à éradiquer les mauvais comportements, tous les mauvais comportements quelque qu'en soit l'origine... Rappelons que pour toute verbalisation à l'encontre des pêcheurs de loisir, la FNPPSF se porte partie civile.

Communiqué FNPPSF